CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2026

Le 18 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,
dûment convoqué le 12 juin 2026,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine PEYROUX, Maire

Présents : Christine PEYROUX, Roland DEBERLE, Christine SABATIER, Michel BECKERT, Didier LEOTOING, Marie-Claire MARTIN-SISTERON, Gérard HENTZEN, Pierre-Jean GALLET, Édouard DUTERTE, Lucie SAREN
Absent(s) : Armelle JOLLIVET
Pouvoir(s) :
Secrétaire de séance : Pierre-Jean GALLET

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/05/2026
2. Création de poste
3. Retrait du portail situé impasse des vignerons
4. Questions diverses :
   - projet local technique

Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. En effet, le service de gestion comptable a interpellé la commune au sujet de sa délibération de délégations du conseil municipal au maire en indiquant qu'elle n'était pas suffisante et qu'il serait souhaitable de rectifier cela dès que possible. Le conseil municipal accepte d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/05/2026

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2. Création de poste

Madame le Maire explique que le CDG a transmis, en début d'année, un tableau des agents promouvables. Un de nos agents pourrait alors, par promotion interne, bénéficier d'un changement de cadre d'emplois sans passer de concours. Pour cela, la collectivité doit présenter un dossier qui sera ensuite soumis à un quota de recrutement. Si l'agent est inscrit sur la liste d'aptitude, la commune pourra alors créer le poste correspondant. Cependant, après s'être renseignée auprès du CDG, Madame le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de créer le poste tout de suite car le dossier n'a pas été transmis dans les temps. La commune représentera donc le dossier de l'agent en début d'année 2027. Le poste sera créé par la suite, si besoin.

Délibération ajournée

3. Retrait du portail situé impasse des vignerons

À la demande de Christine PEYROUX, la commune est, depuis le mois de mars, sommée par lettre d'avocat de retirer un portail situé sur le domaine public, à l'entrée de l'impasse des vignerons. Cette lettre fait suite aux nombreuses demandes de Christine PEYROUX durant la mandature précédente, restées vaines. Étant partie prenante, Madame le Maire a confié ce dossier à Christine SABATIER. Ce portail a été précédemment installé à la demande de la famille Cholet. La médiation de Christine SABATIER a permis de débloquer la situation. Le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande de Christine PEYROUX. La nécessité de re-borner précisément les propriétés respectives est soulignée.

[Christine PEYROUX, Roland DEBERLE et Gérard HENTZEN, parties prenantes, ne votent pas]

Délibération votée à la majorité (3 absentions : Pierre-Jean GALLET, Édouard DUTERTE et Lucie SAREN)

4. Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Le service de gestion comptable de Langeac nous a indiqué que notre délibération n° 2026/03/16 concernant les délégations du conseil municipal au maire n'était pas suffisante, certains points indispensables avaient été omis. Les délégations sont donc reprises et approfondies.

Délibération votée à l'unanimité

5. Questions diverses

Projet local technique

Le projet de local technique initié par la précédente mandature a été présenté au Sous-Préfet lors de sa visite à Chilhac. Le budget de départ n'ayant cessé d'augmenter, le conseil est à la recherche de financements. Le Sous-Préfet demande de revoir le projet afin qu'il soit financé par l'état. Par ailleurs, le conseil municipal a discuté de la pertinence de travailler avec le même cabinet d'architecture, les conditions financières posées par la commune n'étant pas respectées par le projet proposé.

Projet de mandature, tour de table

Gérard HENTZEN insiste sur le besoin de se donner des axes de travail afin de définir un projet de mandature. Un tour de table est réalisé afin de connaître les envies et projets de chacun. À charge des commissions de prioriser les projets.

Travail des commissions

Michel BECKERT rappelle que le rôle des commissions est de faire des propositions au conseil municipal et de soumettre les décisions à ce dernier.

Enquête publique

L'enquête publique à destination des habitants, réalisée par la commission communication, a été discutée collectivement. Didier LEOTOING a pris acte des modifications à y apporter. Cette enquête a pour objectif de connaître les besoins, points de satisfaction ou non satisfaction de la population afin de mieux cibler l'action de la mairie.

Bulletin municipal

Pierre-Jean GALLET souhaite que le contenu du bulletin municipal soit discuté. La question d'espaces d'expression libre pour les habitants proposés ces dernières années divise le conseil

Agents communaux

Un point d'information est réalisé par Roland DEBERLE concernant l'embauche récente d'un nouvel agent communal. À la demande de Lucie SAREN, a aussi été discuté la manière de prendre soin des problématiques de nos agents, la communication entre agents et élus ainsi que l'organisation de leur travail.

Petites Cités de Caractère (PCC)

Michel BECKERT informe le conseil qu'il prend part au conseil d'administration du label petite cité de caractère région Aura. Il rappelle que ce label a toute son importance pour capter des subventions pour la commune ainsi que pour dynamiser la vie du village.

Communication interne au conseil municipal

Suite à certains échanges houleux par mail au sein du conseil, Gérard HENTZEN rappelle que le respect doit rester de rigueur.

Concerts dans l'église

Marie-Claire MARTIN-SISTERON informe le conseil à propos des règles concernant l'usage de l'église pour des concerts. La demande doit être effectuée par écrit un mois avant l'évènement, auprès du prêtre de la paroisse. Cette demande doit s'accompagner du programme détaillé du concert.

Fin de séance 23h30

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

